

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS553

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 28

À la fin de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« , après l’année : « 2005, », sont insérés les mots : « dans le cadre » et, après la référence : « L. 165-1 », sont insérés les mots : « du présent code » ; »

les mots :

« et, après l’année : « 2005, », sont insérés les mots : « dans le cadre » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d’une précision superfétatoire.